

Note aux Rédactions

Jeudi 18 novembre 2021



Travaux de renforcement de la chaussée sur la RD934 Commune de Villers-Pol

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

Du mercredi 1^{er} au vendredi 3 décembre (sous réserve des conditions climatiques), le Département du Nord entreprendra des travaux de renforcement de la structure sur la demi-chaussée (chaussée de droite dans le sens giratoire Jenlain vers giratoire Villers-Pol) de la RD934 entre le giratoire de Jenlain et le giratoire de Villers-Pol et des travaux de réfection de la couche de roulement du giratoire de Villers-Pol.

Ces travaux ont pour objectif de renforcer la sécurité des usagers et d'assurer la pérennité de la chaussée.

Organisation des travaux :

Pour les travaux menés sur la section de la RD934 entre le giratoire de Jenlain et le giratoire de Villers-Pol : ils seront réalisés sous coupure de circulation avec la mise en place d'une déviation par la RD934 route nationale à Jenlain, puis RD2649 route de Bavay à Jenlain, puis RD2649 route Nationale à Wagnies-le-grand et RD129 au-dessus du pavé de Wagnies-le-grand à Villers-Pol et inversement.

Pour les travaux sur le giratoire RD934/RD129 : ils seront réalisés sous alternat de circulation.

Montant des travaux : 172 000 euros entièrement financés par le Département du Nord.

Mise en place des clauses d'insertion : Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 31 heures prévues.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBT en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.